



SEN RFP-019 21/22

Prestation de services en droit du travail et de l'emploi, et procédures judiciaires relatives au privilège parlementaire **Questions et Réponses # 2**

Le 22 octobre 2021

Q1. Partie 2 – Directives à l'intention du soumissionnaire : Signature requise. I. La page couverture (page 1) de la présente DOC doit être remplie, signée et datée, et toutes les autres pages doivent être paraphées et retournées avec toute offre par le soumissionnaire ou toute personne ayant le pouvoir de lier le soumissionnaire par des contrats, ce par quoi le soumissionnaire reconnaît avoir lu, compris et accepté la DOC complète.

L'obligation de parapher « toutes les autres pages » s'applique-t-elle au document de la DOC lui-même ou est-ce que les initiales doivent être seulement apposées sur chaque page de la soumission?

R1. L'exigence voulant que « toutes les autres pages » soient paraphées, énoncée à la page 7 de 54, est remplacée par ce qui suit :

La page 1 de la présente DOC doit être remplie, signée, datée et envoyée avec votre soumission portant sur les exigences obligatoires; ce faisant, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté l'ensemble de la DOC et les addendas éventuels.

Q2. Partie 2 – Directives à l'intention du soumissionnaire : Signature requise. Le Sénat du Canada acceptera-t-il que la page de signature soit signée de façon électronique, étant donné que les soumissionnaires présenteront leur proposition par courriel et non en main propre?

R2. Le Sénat acceptera les signatures électroniques.

Q3. Partie 3 – Directives pour la préparation des soumissions : 1. Le Sénat exige que les soumissionnaires envoient leurs soumissions par courriel en une seule transmission et que les parties de la soumission soient dans des fichiers PDF séparés comme suit :

Fichier I : Critères obligatoires et page 1 de la DOC signée;

Fichier II : Soumission technique;

Fichier III : Soumission financière – Annexe « B » – Base de paiement – Scénarios, et Soumission financière – Annexe « C » – Base de paiement – Taux horaires;

Fichier IV : Annexe « E » – Formulaire d'inscription au dépôt direct.

Le Sénat du Canada pourrait-il fournir les documents ci-dessous sous forme de formulaires modifiables ou, dans la négative, pourrait-il confirmer si les promoteurs sont autorisés à reproduire ou à modifier les divers formulaires compris dans la demande d'offre à commandes?



SEN RFP-019 21/22

Prestation de services en droit du travail et de l'emploi, et procédures judiciaires relatives au privilège parlementaire Questions et Réponses # 2

- R3.** Les formulaires modifiables ne sont pas disponibles. Les soumissionnaires sont autorisés à reproduire les formulaires, mais pas à les modifier.
- Q4.** Partie 3 – Directives pour la préparation des soumissions : Fichier IV : Annexe « E » – Formulaire d'inscription au dépôt direct. I. Le soumissionnaire doit remplir et signer l'Annexe « E » – Formulaire d'inscription au dépôt direct, et l'envoyer avec sa soumission.

Le Sénat du Canada peut-il préciser la marche à suivre pour obtenir le formulaire d'inscription au dépôt direct en ligne? Est-ce qu'une signature électronique répondra aux exigences? Est-ce qu'une capture d'écran du formulaire de dépôt direct dûment rempli peut-être collée dans le corps de la soumission afin de satisfaire à cette exigence?

- R4.** Le formulaire d'inscription au dépôt direct (annexe « E ») a été fourni avec la DOC et doit être rempli et joint à la soumission. Ce formulaire peut être signé de façon électronique. Le Sénat acceptera une capture d'écran du formulaire de dépôt direct dûment rempli, à condition qu'elle soit bien lisible.